

CHAMPIONNAT NATIONAL AMCI TRADITIONNEL 2019



FÉDÉRATION DES ARTS
ENERGETIQUES ET MARTIAUX
CHINOIS

REGLEMENT DE COMPETITION

A Règlement général de la compétition

B Règlement TAOLU, JITI et DUILIAN

C Règlement TUISHOU

Ont participé à l'élaboration de ce document, outre Philippe RAFFORT et Stéphane ZIMMER :

Ilias CALIMINTZOS
Marie-Paule CALLEDE
Hugues DERIAZ
Jean-François LEJEUNE
Jean-Luc LESUEUR
Anya MEOT

Merci de leur contribution



A RÈGLEMENT GENERAL DE LA COMPÉTITION5

<u>1</u>	<u>CONDITIONS DE PARTICIPATION</u>	<u>5</u>
1.1	La compétition	5
1.2	Inscription	5
1.3	Droits d'inscription.....	5
1.4	Formalités d'enregistrement	5
1.5	Les compétiteurs mineurs.....	6
1.6	Pesée.....	6
<u>2</u>	<u>COACHING.....</u>	<u>6</u>
<u>3</u>	<u>FILM</u>	<u>6</u>
<u>4</u>	<u>LITIGES</u>	<u>6</u>
<u>5</u>	<u>RECLAMATIONS.....</u>	<u>7</u>
<u>6</u>	<u>LA COMMISSION DE RECLAMATION</u>	<u>7</u>
<u>7</u>	<u>LA COMMISSION D'ORGANISATION DE LA COMPETITION</u>	<u>7</u>
<u>8</u>	<u>LES OFFICIELS</u>	<u>7</u>
<u>9</u>	<u>L'EQUIPE TECHNIQUE</u>	<u>7</u>
9.1	Sa composition.....	7
9.2	Ses responsabilités.....	8
9.2.1	Le Responsable de la Compétition :.....	8
9.2.2	Le chef-programmateur :.....	8
9.2.3	Le greffier :.....	8
9.2.4	Le chronométrateur (un par jury) :.....	8
9.2.5	L'annonceur micro :.....	8
9.2.6	Le responsable de la saisie informatique :.....	8
9.2.7	Le ou les technicien(s) image et vidéo :.....	8
<u>10</u>	<u>ACCES AU SITE ET SECURITE</u>	<u>8</u>
<u>11</u>	<u>ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE</u>	<u>9</u>
<u>12</u>	<u>EN CAS DE DOMMAGE MATERIEL.....</u>	<u>9</u>
<u>13</u>	<u>UTILISATION D'IMAGES.....</u>	<u>9</u>
13.1	Image du participant.....	9
13.2	Images de l'évènement.....	10
<u>14</u>	<u>DONNEES PERSONNELLES</u>	<u>10</u>
<u>15</u>	<u>RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>10</u>
<u>16</u>	<u>LUTTE ANTI-DOPAGE.....</u>	<u>10</u>
<u>17</u>	<u>MODIFICATION-REPORT-ANNULATION</u>	<u>10</u>
<u>18</u>	<u>LOI APPLICABLE-LITIGES</u>	<u>11</u>

B REGLEMENT TAO LU, JITI et DUILIAN.....12

<u>19</u>	<u>DEFINITION, GENERALITES</u>	<u>12</u>
<u>20</u>	<u>LES DISCIPLINES, TYPES D'EPREUVES, CATEGORIES ET EPREUVES DES COMPETITIONS DE TAOLU, JITI et DUILIAN.....</u>	<u>12</u>
20.1	Disciplines	12
20.2	Type d'épreuves pour la compétition TAOLU	12
20.3	Catégories pour la compétition TAOLU	12
20.4	Organisation des épreuves TAOLU	13
20.5	Forme de duels (combat pré arrangé) : DUILIAN	13

20.6	Présentation en groupe : JITI	14
20.7	Tableau récapitulatif des épreuves TAOLU, JITI et DUILIAN et durées d'exécution	14
21	<u>L'AIRE DE COMPETITION.....</u>	16
22	<u>EQUIPEMENT ET ARMES.....</u>	16
22.1	La tenue	16
22.2	Les armes	17
23	<u>MUSIQUE</u>	17
24	<u>L'ATTRIBUTION DES TITRES</u>	17
25	<u>PROTOCOLE ET MODALITES DE PASSAGE</u>	17
26	<u>METHODE ET CRITERES DE JUGEMENT</u>	17
26.1	Méthode d'évaluation	17
26.2	Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves individuelles TAOLU	17
26.3	Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves DUILIAN	18
26.4	Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves JITI	18
26.5	Déduction spécifique de points de pénalité (opérée par le président de jury)	18
27	<u>LE CORPS EXECUTIF DES JUGES.....</u>	18
28	<u>TABLE DE JURY</u>	19
29	<u>LES RESPONSABILITES</u>	19
29.1	Le Responsable des Juges de la Compétition TAOLU.....	19
29.2	Le président de jury	19
29.3	Les juges.....	19
29.4	Le chronométreur (un par jury)	19

C RÈGLEMENT TUISHOU **20**

I REGLEMENT GENERAL DE LA COMPETITION TUISHOU **20**

30	<u>LES DISCIPLINES ET RENCONTRES DE TUISHOU.....</u>	20
31	<u>DEROULEMENT DES RENCONTRES</u>	20
31.1	Durée	20
31.2	Cumul des rencontres.....	20
32	<u>L'AIRE DE CONFRONTATION.....</u>	20
33	<u>CATEGORIES D'AGE</u>	20
33.1	Juniors et seniors	20
33.2	Calcul de l'âge	20
33.3	Age minimum pour les rencontres Tuishou.....	21
33.4	Compétiteurs mineurs	21
34	<u>CATEGORIES DE POIDS</u>	21
35	<u>LA PESEE DE VERIFICATION</u>	21
36	<u>LE CONTROLE MEDICAL</u>	21
37	<u>L'EQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS</u>	21
37.1	La tenue	21
37.2	Les protections.....	22
38	<u>LES SURCLASSEMENTS EN TOURNOI INDIVIDUEL DE TUISHOU</u>	22
39	<u>ATTRIBUTION DES TITRES.....</u>	22
40	<u>LE CORPS EXECUTIF DE L'ARBITRAGE TUISHOU</u>	22
40.1	Sa composition.....	22
40.2	Le Responsable des Arbitres	22
40.3	L'arbitre central	22
40.4	L'arbitre auxiliaire	23
40.5	Les 3 juges de table.....	23
40.6	Le rapporteur	23
40.7	Le chronométreur (un par jury)	23

II REGLEMENT TECHNIQUE DU TUISHOU PAS FIXE ET DU TUISHOU**PAS MOBILE..... 23****41 DEFINITION 23****42 SYSTEME DE RENCONTRES 23**

42.1 Le système de rencontres en tournoi pas fixe et pas mobile individuel..... 23

42.2 Le système de rencontres en tournoi pas mobile par équipe 24

43 PROTOCOLE D'ENGAGEMENT 24

43.1 Protocole général d'engagement en TUISHOU pas FIXE et pas MOBILE 24

43.2 Modalités spécifiques d'engagement en TUISHOU pas FIXE 24

43.3 Modalités spécifiques d'engagement en TUISHOU PAS MOBILE 25

44 DECISIONS..... 25**45 NOTATIONS DES TECHNIQUES EN TUISHOU PAS FIXE 25**

45.1 Gains de points 25

45.2 Pénalités..... 26

46 NOTATIONS DES TECHNIQUES EN TUISHOU PAS MOBILE 26

46.1 Gains de points 26

46.2 Pénalités..... 26

47 TECHNIQUES AUTORISEES ET TECHNIQUES INTERDITES EN TUISHOU PAS**MOBILE 26**

47.1 Techniques autorisées en TUISHOU PAS MOBILE 26

47.2 Techniques interdites en TUISHOU PAS MOBILE 27

III REGLEMENT TECHNIQUE DU TUISHOU PAS LIBRES (D'APRES LA**TCFE) 27****48 SAISIE 27****49 TOURNOI PAR ELIMINATION 27****50 FINALES..... 27****51 POSITION DE DEPART EN TUISHOU PAS LIBRES 27****52 DEUXIEME MANCHE EN TUISHOU PAS LIBRES 27****53 FAUTES EN TUISHOU PAS LIBRES..... 27****54 TECHNIQUES AUTORISEES EN TUISHOU PAS LIBRES 28****55 POINTS ATTRIBUES EN TUISHOU PAS LIBRES 28**

A RÈGLEMENT GENERAL DE LA COMPÉTITION

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 La compétition

La compétition est un championnat de Taichi Chuan et autres arts martiaux chinois internes traditionnels comportant des épreuves de TAOLU, DUILIAN, JITI et TUSHOU.

C'est une compétition Open, elle est ouverte à tous les pratiquants(es) de Tai Chi Chuan & d'arts martiaux internes, quelle que soit leur nationalité ou lieu de domicile en France ou à l'étranger.

1.2 Inscription

La date de clôture des inscriptions est le 16/02/2019 24.00 GMT. Chaque compétiteur doit s'inscrire, avant la date de clôture, en ligne sur www.inscription.faemc.fr.

Aucune autre forme d'engagement que ces modalités d'inscription ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée. Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé. Il n'y a pas de possibilité de modifier ses inscriptions passée la date de clôture des inscriptions.

L'inscription suppose que le participant a pris connaissance des règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la FAEMC, mis à jour pour la saison, règlements qu'il s'engage à respecter.

1.3 Droits d'inscription

Les droits d'inscription au Championnat national FAEMC traditionnel sont fixés par le comité directeur de la FAEMC :

- Ils sont de 5 euros pour les licenciés FAEMC et de 40 euros pour les non licenciés FAEMC.
- Ces droits d'inscription couvrent les 3 premières épreuves individuelles de TAOLU. Pour toute épreuve individuelle supplémentaire, un droit de 5 euros sera perçu pour tous les compétiteurs, licenciés FAEMC ou non licenciés. Les compétiteurs ne peuvent s'inscrire à plus de 5 épreuves individuelles de TAOLU en tout.
- Chaque groupe de JITI et DUILIAN s'acquitte d'un droit d'inscription de 5€ par groupe pour l'ensemble des épreuves JITI ou DUILIAN, si tous les membres du groupe sont licenciés FAEMC, ou de 40 € dans le cas contraire.
- Pour l'ensemble des épreuves de TUSHOU, les droits d'inscription sont de 5 euros pour les licenciés FAEMC et de 40 euros pour les non licenciés FAEMC, (une équipe TUSHOU ne paie pas d'inscription dès lors que tous ses membres ont payé leur inscription).

Il n'y a pas de remboursement pour une annulation sauf pour un motif majeur (décès d'un parent, blessure avec certificat médical, convocation administrative).

Les droits d'inscription sont à verser au moment de l'inscription par paiement en ligne ou par chèque.

1.4 Formalités d'enregistrement

L'enregistrement a lieu pour les compétiteurs individuels le samedi 9 mars de 8h00 à 9h00 au gymnase Dauvin, 12 rue Binet, Paris 18ème. Pour les groupes, le responsable de chaque groupe procédera à l'enregistrement en début de journée, le jour de leur passage.

Cet enregistrement est obligatoire, il permet de valider l'inscription aux Championnats.

Dès son arrivée dans la salle, chaque compétiteur(trice) doit se rendre au contrôle officiel.

Les documents suivants sont à présenter lors de l'enregistrement :

- Pour les inscriptions aux épreuves individuelles de TAOLU et/ou TUSHOU
 - Les compétiteurs licenciés à la FAEMC devront présenter :
 - leur carte d'identité ou passeport
 - la licence de l'année en cours
 - leur passeport fédéral à jour et dûment rempli

- le passeport médical à jour et dûment rempli et comportant obligatoirement le « CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION » comme prévu dans le règlement médical en vigueur. Ce certificat doit dater de moins de trois ans.
- Les compétiteurs non licenciés à la FAEMC devront présenter :
 - leur carte d'identité ou passeport
 - le « CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION » comme prévu dans le règlement médical en vigueur. Ce certificat doit dater de moins d'un an.
 - L'attestation d'assurance
- Pour les inscriptions aux épreuves de groupes JITI, ainsi qu'aux épreuves DUILIAN, le responsable du groupe ou du duo procédera à l'enregistrement du groupe en présentant les documents suivants :
 - La liste des participants
 - Pour chaque participant licencié à la FAEMC les documents suivants :
 - Leur carte d'identité ou passeport
 - La licence de l'année en cours
 - Leur passeport fédéral à jour et dûment rempli
 - Un certificat médical de « NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION » datant de moins de trois ans. La présentation du passeport médical n'est pas exigée.
 - Pour chaque participant non licencié à la FAEMC :
 - Leur carte d'identité ou passeport
 - Le « CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION » comme prévu dans le règlement médical en vigueur. Ce certificat doit dater de moins d'un an.
 - L'attestation d'assurance

La non présentation de ces pièces (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du Responsable de la Compétition).

1.5 Les compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs doivent présenter, en plus des documents demandés ci-dessus, une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de participer à des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois.

1.6 Pesée

Chaque compétiteur (trice) de TUI SHOU doit se rendre à la pesée de contrôle et au contrôle médical où il doit présenter son certificat médical (*passeport médical pour les participants licenciés à la Fédération*) au médecin mandaté.

2 COACHING

Le coaching n'est pas autorisé pendant les épreuves de TAOLU, JITI ou DUILIAN ni pendant les échanges de TUI SHOU. Si c'est le cas, des pénalités seront appliquées. Le cas des compétiteurs handicapés relève de l'autorité du responsable de la compétition.

3 FILM

Il est autorisé de filmer les épreuves avec l'accord du candidat, sous contrôle du jury, dans les emplacements autorisés et à condition de ne pas gêner le déroulement des épreuves.

Seuls les photographes et vidéastes accrédités par la FAEMC peuvent opérer dans l'aire de compétition.

4 LITIGES

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

5 RECLAMATIONS

En cas de contestation d'une décision de compétition, un compétiteur a le droit de déposer «Réclamation». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le compétiteur concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation.
- Les participants ne sont pas autorisés à poser des réclamations auprès de l'arbitre ou des juges.
- La réclamation doit être déposée par écrit auprès du Responsable de la Compétition dans les trente minutes qui suivent l'annonce de la décision concernée.
- L'objet de la réclamation sera étudié par la commission de réclamation. La décision sera rendue au plus tard dans l'heure suivant le dépôt de la contestation.
- La réclamation doit être accompagnée de la somme de 75€. La somme sera rendue si la réclamation est justifiée et la décision des juges amendée ; la somme sera conservée et versée à un fond de récompense pour l'élite des compétiteurs si la réclamation s'avère sans fondement et la décision des juges reste inchangée.
- Pour être «recevable», et donc prise en considération, une réclamation ne peut être en aucun cas la contestation d'une décision de valeur suggestive.

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente de jugement ou d'arbitrage,
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre,
- qu'un non-respect évident des réglementations,
- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points,
- Les vidéos ne sont pas valables pour toutes réclamations (rappel : il est autorisé de filmer avec l'accord du candidat, sous contrôle du jury, dans les aires autorisées et à condition de ne pas gêner le déroulement des épreuves).

6 LA COMMISSION DE RECLAMATION

Elle sera constituée si besoin le jour de la compétition par le Responsable de la Compétition.

Elle a la responsabilité de recevoir les réclamations des compétiteurs, d'exprimer ses jugements sans corriger le résultat de notation.

Le jugement de la commission de réclamation sera l'ultime décision de jugement ou d'arbitrage.

7 LA COMMISSION D'ORGANISATION DE LA COMPETITION

Elle est nommée par le Comité Directeur.

La Commission d'organisation prend la responsabilité d'organiser l'ensemble du travail d'organisation de la compétition.

8 LES OFFICIELS

L'équipe des officiels se compose :

- Du Responsable de la Compétition
- Du Responsable de la Compétition TAOLU, JITI et DUILIAN
- Du Responsable de la Compétition TUISHOU
- Du Responsable des Juges TAOLU, JITI et DUILIAN
- Du Responsable des Arbitres TUISHOU
- Du corps exécutif des juges réparti en plusieurs jurys pour les épreuves de TAOLU, JITI et DUILIAN
- Du corps exécutif des arbitres pour les épreuves de TUISHOU
- De la Commission Compétition du Collège Technique AMCI

9 L'EQUIPE TECHNIQUE

9.1 Sa composition

L'équipe technique est composée :

- a. du Responsable de la Compétition
- b. d'un chef-programmateur chargé du planning et de l'enregistrement
- c. d'un greffier chargé des contrôles et vérifications

- d. d'un chronométreur par table de juges
- e. d'un annonceur micro
- f. d'un responsable de la saisie et du matériel informatique
- g. d'un ou plusieurs techniciens image et vidéo

9.2 Ses responsabilités

9.2.1 Le Responsable de la Compétition :

- Il est responsable de l'équipe technique et de la bonne conduite de la compétition dans son ensemble.

9.2.2 Le chef-programmateur :

- Il est responsable de l'ensemble du planning et des inscriptions, de la vérification des formulaires d'inscription, de l'établissement d'une brochure de programme et de l'ordre de passage des compétiteurs en fonction de l'exigence de la rencontre ;
- Il prépare tous les formulaires de compétition nécessaires, vérifie, certifie le classement des compétiteurs ;
- Il établit la brochure des résultats de compétition.

9.2.3 Le greffier :

- Il prend en charge l'enregistrement général et rend compte au Responsable des Juges, il notifie d'éventuelles modifications aux annonceurs ;
- Il contrôle et vérifie la distribution des récompenses.

9.2.4 Le chronométreur (un par jury) :

- Il déclenche le contrôle du temps (chronomètre) et le signal de départ (gong ou cloche) de la prestation à partir de la position immobile du compétiteur ;
- Il arrête le contrôle du temps lorsque le compétiteur s'immobilise à nouveau à la fin de sa prestation ;
- Il déclenche le signal (gong ou cloche) 10 secondes avant la fin du temps réglementaire
- Il établit la moyenne des notes totales de chaque juge et les transmet au président de jury (qui détermine la note finale après avoir appliqué éventuellement une déduction).

9.2.5 L'annonceur micro :

- Il annonce les épreuves 10 minutes avant et appelle les compétiteurs manquants sur demande du président de jury ;
- Il annonce les éventuelles modifications d'organisation.

9.2.6 Le responsable de la saisie informatique :

- Il coordonne le travail de planification du programme de compétition en relation avec le chef-programmateur et le greffier ;
- Il prend en charge l'ensemble du système de notation et d'impression des résultats par informatique.

9.2.7 Le ou les technicien(s) image et vidéo :

- Un (des) technicien(s) image et vidéo officiel(s) peut (peuvent) être diligenté(s) pour filmer la manifestation, effectuer une prise officielle de photos, il(s) peut (peuvent) être amené à travailler pour la commission d'appel.

10 ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Evènement ou la poursuite des épreuves aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la compétition, la

circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion [politique, philosophique ou religieuse] susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement.

11 ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

12 EN CAS DE DOMMAGE MATERIEL

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

13 UTILISATION D'IMAGES

13.1 Image du participant

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Evènement (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Evènement.

Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image. A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image. L'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants. Le participant est informé et accepte sans réserve que son Image captée par les prestataires officiels de l'Organisateur puisse être accessible sur le site de la Faemc dans l'espace réservé au Membre et sur le site internet de l'Evènement dans la rubrique « Résultats ». Concernant le site de l'Evènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom et/ou prénoms.

13.2 Images de l'évènement

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

14 DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de la FAEMC qui est l'entité responsable du traitement de ces données.

Les Données sont utilisées afin de gérer les accès des participants à leur compte et aussi pour le traitement et le suivi de leurs commandes relatives à l'Evènement, le SAV des produits commandés, la gestion marketing et de la relation client, le recouvrement, la lutte contre la fraude, ainsi que la prospection commerciale et l'envoi d'offres promotionnelles de la FAEMC et/ou de ses comités régionaux.

Les Données pourront être transmises à des prestataires de la FAEMC aux fins de traitement des commandes et des prestations proposées qui y sont liées et SAV ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, chaque participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de la FAEMC et/ou de ses partenaires commerciaux. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Le Participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse contact@faemc.fr, ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

<p>Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois 27 rue Claude Decaen 75012 PARIS</p>

Si vous êtes concerné par la prospection par email, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien présent sur chacune des newsletters.

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

15 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...). Des poubelles devront être impérativement utilisées par les participants.

16 LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Evènement est une épreuve organisée sous l'égide de la FAEMC, à ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les participants à l'Evènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

17 MODIFICATION-REPORT-ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les épreuves, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement.

Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement des frais d'inscriptions diminués, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

18 LOI APPLICABLE-LITIGES

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement, hors contestation d'une décision de compétition, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante :

evenements@faemc.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois
27 rue Claude Decaen
75012 PARIS

Le participant peut aussi saisir le médiateur de la consommation. Il devra au préalable s'adresser à la FAEMC en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus. A défaut de réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante de la FAEMC, le participant pourra, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un an suivant la date d'envoi de la première notification à la FAEMC, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP aux coordonnées aux coordonnées présentes sur son site Internet (<http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre la FAEMC et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

B REGLEMENT TAO LU, JITI et DUILIAN

19 DEFINITION, GENERALITES

En Tai Chi Chuan traditionnel, et autres arts martiaux chinois internes, le TAOLU de compétition consiste en une démonstration individuelle d'une partie d'un TAOLU définie selon le règlement des compétitions.

La compétition JITI consiste en une démonstration collective.

La compétition DUILIAN consiste en une démonstration en duo sous forme de combat arrangé.

Ces démonstrations s'exécutent sur une surface délimitée, en un temps fixé, et sont sanctionnées par une évaluation sous forme de note attribuée par un jury de compétition.

20 LES DISCIPLINES, TYPES D'ÉPREUVES, CATEGORIES ET ÉPREUVES DES COMPÉTITIONS DE TAOLU, JITI et DUILIAN

20.1 Disciplines

Les disciplines sont le Tai Chi Chuan et autres styles internes.

20.2 Type d'épreuves pour la compétition TAOLU

Les types d'épreuves de la compétition TAOLU dans ces disciplines sont les suivants :

- TAOLU mains nues
- TAOLU main nues formes rapides ou explosives
- TAOLU avec armes :
 - Epée
 - Sabre
 - Eventail
 - Bâton court (bâton de longueur maximum de la distance du sol au nombril)
 - Bâton long (bâton de longueur supérieure à la distance du sol au nombril)
 - Autres armes longues : Armes Longues : lance, perche, hallebarde....
 - Autres armes (armes doubles...)

20.3 Catégories pour la compétition TAOLU

Les types d'épreuves individuelles sont divisés en 3 catégories :

- Par style et par école ; exemple : (style) YANG (école) Sau Chung
- Par style, toutes écoles confondues ; exemple : (style) YANG
- Tous styles et toutes écoles confondus

Définition des styles :

Les styles de Tai Chi Chuan sont classés en:

Style Yang (rassemble toutes les écoles ou variations du style Yang)
 Style Chen (rassemble toutes les écoles ou variations du style Chen)
 Style Wu (rassemble toutes les écoles ou variations du style Wu)
 Style Li (rassemble toutes les écoles ou variations du style Li)
 Style Sun
 Style Hao
 Style Wudang
 Style ZhaoBao
 Autres styles

Les autres styles internes comprennent les styles suivants :

BaGua Zhang
 XingYi Quan
 Baji Quan
 LiuHe Bafa
 Wuji
 Autres

Remarques : Si le nombre de compétiteurs dans ces styles internes est insuffisant, les épreuves de ces styles internes seront regroupées.

Les armes propres aux styles internes répertoriés ci-dessus, sont encore peu présentées en compétition (épée et sabre Bagua, double anneaux, épée et bâton Xingyi...). Les épreuves seront

séparées au mieux en fonction du nombre d'inscrits, d'abord en armes courtes et armes longues puis en autres armes.

Définition des écoles :

Dans un style donné, les **catégories par écoles** sont des compétitions internes à une des variations du style ; par exemple :

- dans le style Chen : école Laojia, école Xinjia... ;
- dans le style Yang : école Zheng Manqing, école Tung, école Yangjia Michuan, école Yang Jialaojia, école Yang Gui Ding,...
- dans le style Wu : école Wu Gongyi, Wudang Practical....
-

20.4 Organisation des épreuves TAOLU

Une épreuve est définie par un type d'épreuve (TAOLU mains nues,...) et une catégorie (par style et par écoles,...). Par exemple :

- Epreuve TAOLU *Mains Nues Tous Styles toutes écoles confondus*
- Epreuve TAOLU *Mains Nues Style YANG toutes écoles confondues*
- Epreuve TAOLU *Mains Nues Style CHEN toutes écoles confondues*
- Epreuve TAOLU *Mains Nues Style YANG école Yang Jia Lao Jia*
-

Limite d'inscriptions : Un compétiteur peut s'inscrire au maximum dans cinq épreuves individuelles de TAOLU. Mais pour chacun des types d'épreuves individuelles de TAOLU dans lesquelles il s'inscrit, un compétiteur ne peut s'inscrire que dans 2 catégories au maximum. Par exemple :

Dans le type d'épreuves TAOLU Mains Nues, il ne peut s'inscrire que dans 2 catégories au maximum :

- Soit TAOLU *Mains Nues* catégorie *Tous Styles toutes écoles confondues* et TAOLU *Mains Nues* catégorie *Style YANG toutes écoles confondues*
- Soit TAOLU *Mains Nues* catégorie *Style YANG toutes écoles confondues* et TAOLU *Mains Nues* catégorie *Style YANG école Yang Jia Lao Jia*
- Soit TAOLU *Mains Nues* catégorie *Tous Styles toutes écoles confondues* et TAOLU *Mains Nues* catégorie *Style YANG école Yang Jia Lao Jia*.

Pour qu'une épreuve ait lieu, il est nécessaire d'avoir 6 inscrits (es) dans cette épreuve. Dans le cas d'une épreuve peu représentée, la Commission d'Organisation du championnat se réserve le droit d'organiser cette épreuve pour la promouvoir.

Ces épreuves sont divisées en épreuves féminines et masculines si le nombre de candidats le permet, sinon les épreuves sont mixtes.

Si, dans l'un des types d'épreuves, une école, non répertoriée dans les listes précédentes, présente des caractéristiques spécifiques et au moins 6 candidats, la Commission d'Organisation peut ajouter une épreuve *s p é c i f i q u e* pour juger les variations notables du style (6 candidats minimum).

La Commission d'Organisation s'autorise à regrouper les épreuves de TAOLU quand il y a moins de 6 participants à une épreuve.

Si un candidat est inscrit dans une épreuve par style et par école et que celle-ci n'est pas maintenue par manque de participants, son inscription est reportée sur l'épreuve toutes écoles confondues correspondant à son style. S'il était déjà inscrit à cette épreuve, il sera inscrit dans l'épreuve tous styles toutes écoles confondues.

20.5 Forme de duels (combat pré arrangé) : DUILIAN

Il existe 2 épreuves de DUILIAN Duo sous forme de combat arrangé :

- DUILIAN à mains nues
- DUILIAN avec armes

Il s'agit de présentation de duels. Il faut quatre duos différents minimum pour séparer les épreuves DUILIAN Mains Nues et DUILIAN Armes

Si le nombre de duos inscrits est trop important, les épreuves seront séparées par style. Le style devra être précisé sur la feuille d'engagement du duo.

Un même duo ne peut se présenter qu'une seule fois dans chacune des épreuves DUILIAN Mains Nues et DUILIAN Armes. Deux duos sont considérés comme différents si un au moins des membres est différent

et si les programmes présentés sont différents.

20.6 Présentation en groupe : JITI

Il existe 3 épreuves de compétition de TAOLU synchronisé en groupe JITI :

- JITI synchronisé à mains nues
- JITI synchronisé avec armes
- JITI chorégraphié

Les JITI synchronisé sont une démonstration de groupe synchronisé d'un TAOLU.

Les JITI sont une démonstration de groupe chorégraphiée pouvant intégrer des TAOLU mains nues ou avec armes ou des DUILIAN.

Un groupe est constitué de 3 à 12 personnes.

Il faut quatre groupes différents minimum pour séparer les épreuves JITI Mains Nues et JITI Armes.

Si le nombre de groupe JITI inscrits est trop important, les épreuves seront séparées par styles internes.

Le style devra être précisé sur la feuille d'engagement de l'équipe.

Deux groupes sont considérés comme différents si les trois-quarts au moins de leurs membres sont différents ; aucun membre d'un groupe de trois compétiteurs ne pourra donc faire partie d'un autre groupe dans la même épreuve.

Un même groupe ne peut se présenter qu'une seule fois dans chacune des épreuves JITI synchronisé Mains Nues, JITI synchronisé Armes ou JITI chorégraphié.

20.7 Tableau récapitulatif des épreuves TAOLU, JITI et DUILIAN et durées d'exécution

Epreuves TAOLU

TAOLU MAINS NUES FORME LENTE		
TAOLU MAINS NUES FORMES LENTES TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		De 3'30 mini à 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU MAINS NUES FORMES LENTES PAR STYLE TOUTES ECOLES CONFONDUES	YANG CHEN WU HAO SUN ZHAO BAO LI HSING I PAKUA BAJI QUAN WUJI LIUHEBAFA AUTRES STYLES	De 3'30 mini à 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU MAINS NUES FORMES LENTES PAR STYLE ET PAR ECOLE	YANG Cheng Fu YANG Chen M'an Ching YANG Yang Sau Chung YANG Tung YANG Wang Ien Nien YANG Jialaojia YANG Shao Hu YANG Gui Ding CHEN Hun Yuan CHEN Lao Jia-Xinjia / Xiao Jia WU Wudang Practical Li TAO Traditionnel LI TAO competition form AUTRES ECOLES	De 3'30 mini à 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)

TAOLU MAINS NUES FORME RAPIDE ET/OU EXPLOSIVE		
TAOLU MAINS NUES FORMES RAPIDE ET/OU EXPLOSIVE TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU MAINS NUES FORMES RAPIDES ET/OU EXPLOSIVES PAR STYLE TOUTES ECOLES CONFONDUES	FAST YANG FAST CHEN (poing canon) FAST WU FAST LI FAST WUDANG FAST AUTRES STYLES	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU MAINS NUES FORMES RAPIDES ET/OU EXPLOSIVES PAR STYLE ET PAR ECOLES	YANG Chen Fu YANG Tung YANG Wang len Nien YANG Jialaojia YANG Shao Hu CHEN Hun Yuan CHEN Lao Jia-Xinjia / Xiao Jia AUTRES ECOLES	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)

TAOLU EPEE		
TAOLU EPEE TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU EPEE TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS	EPÉE YANG EPÉE CHEN EPÉE LI EPÉE WU EPÉE AUTRES STYLES	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU EPEE PAR STYLES ET PAR ECOLES	EPÉE YANG Chen Fu EPÉE YANG Sau Chung EPÉE YANG Tung EPÉE YANG Wang len Nien EPÉE YANG Jialaojia EPÉE YANG Shao Hu EPÉE YANG Gui Ding EPÉE CHEN Hun Yuan EPÉE CHEN Lao Jia EPÉE WU Wudang Practical	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU SABRE		
TAOLU SABRE TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU SABRE TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS	SABRE YANG SABRE CHEN SABRE LI SABRE WU SABRE AUTRES STYLES	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU SABRE PAR STYLES ET PAR ECOLES	SABRE YANG Chen Fu SABRE YANG Tung SABRE YANG Jialaojia SABRE YANG Shao Hu SABRE CHEN Hun Yuan SABRE CHEN Lao Jia SABRE WU Wudang Practical	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)

TAOLU EVENTAIL		
TAOLU EVENTAIL TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU EVENTAIL PAR STYLES TOUTES ECOLES CONFONDUES	EVENTAIL YANG EVENTAIL CHEN EVENTAIL LI EVENTAIL AUTES STYLES	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU EVENTAIL PAR STYLES ET PAR ECOLES	EVENTAIL YANG Chen Fu EVENTAIL YANG TOUM EVENTAIL YANG Wang len Nien EVENTAIL YANG Jialaojia EVENTAIL YANG Shao Hu EVENTAIL CHEN Hun Yuan EVENTAIL CHEN Lao Jia	Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU BATON COURT		
TAOLU BATON COURT TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU BATON LONG		
TAOLU BATON LONG TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU AUTRES ARMES LONGUES		
TAOLU AUTRES ARMES LONGUES TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
TAOLU AUTRES ARMES		
TAOLU AUTRES ARMES TOUS STYLES ET TOUTES ECOLES CONFONDUS		Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)

Epreuves JTI et DUILIAN

JITI, DUILIAN		
DUILIAN (Duel martial interne pré arrangé)	DUILIAN MAINS NUES	Entre 2' mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
	DUILIAN AVEC ARMES	Entre 2' mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
JITI	JITI SYNCHRONISE MAINS NUES	Entre 2' mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
	JITI SYNCHRONISE AVEC ARMES	Entre 1'30' mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)
	JITI CHOREGRAPHIE	Entre 1'30' mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)

21 L'AIRE DE COMPETITION

L'aire de présentation des TAOLU, JITI ou DUILIAN n'a pas de dimension prédéfinie, mais ne doit cependant pas être inférieure à 4 x 4 mètres. Elle sera délimitée indifféremment par un marquage au sol, plots, barrières... Le sol doit être en dur, de préférence en parquet.

22 EQUIPEMENT ET ARMES

22.1 La tenue

Tout en respectant les lois en vigueur, aucune norme spécifique n'est imposée pour la tenue en ce qui concerne les matières, couleurs et styles. Cependant elle comprendra un pantalon et une veste avec ou sans manches (courtes ou longues), de style chinois de préférence sans plus. La pratique pieds nus n'est pas autorisée.

22.2 Les armes

Aucune norme spécifique n'est imposée pour les armes d'AEMC dans cette compétition (longueur, matière, poids, niveau de souplesse ou dureté...) ; toutefois, un regard peut être porté par le Responsable de TAOLU sur celles-ci, si elles étaient jugées excessivement inadaptées au compétiteur ou à la compétition. Si votre arme comporte un pompon ou un foulard, celui-ci sera considéré comme partie intégrante à cette arme.

23 MUSIQUE

Les compétiteurs ne sont pas autorisés à concourir avec leur propre musique.

24 L'ATTRIBUTION DES TITRES

En fonction du nombre de participants à l'épreuve, le nombre de médailles distribuées varie selon la règle de la moitié, moins une en cas de nombre impair. Pour 8 participants, 4 médailles seront remises, l'or, l'argent et le bronze sont répartis en regroupant les notes les plus proches, par contre les titres de 1^{er}, second, troisième sont conservés ; ainsi par exemple le premier et le second peuvent avoir tous deux une médaille d'or. Pour cela les notes restent indiquées dans les classements et résultats.

Un certificat sera remis à tous les médaillés.

25 PROTOCOLE ET MODALITES DE PASSAGE

- a. Dix minutes avant le début de l'épreuve, un appel général invite les compétiteurs à se présenter à proximité de l'aire de passage où ils seront appelés nominativement pour vérification de leur inscription et de leur tenue. Le compétiteur n'est plus ensuite autorisé à faire préciser les points du règlement. Un compétiteur ne se présentant pas au bout de trois appels sera déclaré forfait.
- b. Si un compétiteur concourt dans une autre épreuve de manière à ce qu'il ne puisse se présenter dans les délais indiqués, il (ou une tierce personne) doit préalablement en informer le Responsable de la Compétition : l'ordre de son passage sera exceptionnellement différé, dans les limites de la durée totale de l'épreuve.
- c. Un deuxième appel nominatif invite le compétiteur à se placer sur l'aire de passage ; le compétiteur doit saluer en direction du jury et attendre le signal de départ (gong ou cloche) pour commencer sa prestation.
- d. Un gong (ou cloche) signale le début de la prestation ; un second gong (ou cloche) indique qu'il reste 10 secondes avant la fin du temps maximum prévu pour l'épreuve. La prestation doit être impérativement terminée à l'issue de ces 10 secondes.
- e. A la fin de la prestation, le compétiteur salue à nouveau les membres du jury et se place sur le côté pour attendre sa note.
- f. Les résultats de la compétition doivent être publiquement affichés.

26 METHODE ET CRITERES DE JUGEMENT

26.1 Méthode d'évaluation

L'évaluation est basée sur deux familles de critères :

- les critères de jugement de la qualité du mouvement définis ci-après
- des déductions spécifiques de points pour pénalité

La note présentée par chaque juge est la somme des notes attribuées à la performance repérée selon les 10 repères ci-dessous (17.2).

La note finale est la moyenne de toutes les notes du jury, éventuellement minorée par des fractions de points de pénalité enlevés uniquement par le président de jury.

Quand il y a plus de 2 points d'écart entre des notes, la note la plus éloignée de la moyenne des autres notes est ramenée à un écart de 2 points par rapport à l'autre note extrême.

26.2 Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves individuelles TAOLU

1/ Présentation générale, attitude, calme

2/ Qualité du déplacement.....Variété de positions de jambe (*gongbu, xubu, pubu, dulibu...*), placement du

bassin et des genoux, harmonie entre les déplacements, arcs et structure. Qualité des transitions et des changements de direction

3/ Axe : mise en place, maintien, équilibre et étirement, lien haut/bas, plénitude lombaire

4/ Capacité à maintenir l'énergie « Peng » et la qualité du lâcher « Song »

Forme corporelle (*Shou xing, Bu xing...*), qualités internes du « Jing », énergie interne

5/ Manifestations de l'alternance « Yin Yang » (ouverture–fermeture, préparation et expression de l'énergie, variation dans l'expression du regard...) Jeu du buste

Qualité respiratoire. Densité et fluidité

6/ Dynamique corporelle (*ShouFa, BuFa, ShenFa, YanFa...*) :

Stabilité et enracinement dynamique, équilibre des épaules et des coudes, port de tête, expression des mains. Lisibilité et continuité des mouvements

7/ Capacité à exprimer la puissance de la taille, souplesse dans le déroulé du mouvement et clarté du point d'application de la force élastique, mobilité taille buste et bassin

8/ Clarté de l'intention martiale, état d'esprit et concentration, qualité de la présence

9/ Selon le style : le rythme et ses variations ou sa continuité, Détente/Relâchement

10/ Clarté et pureté du style présenté. Capacité à faire apparaître la saveur et le goût du style présenté : « *gongke* » et « *yunwei* »

26.3 Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves DUILIAN

Les critères individuels sont étendus au duo.

Critères propres à l'épreuve DUILIAN : disposition dans l'espace, coordination et unité du Duo, fluidité des échanges et des déplacements, réalisme et cohérence martiale

26.4 Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves JITI

Les critères individuels sont étendus au groupe.

Critères propres à l'épreuve JITI synchronisé : disposition dans l'espace, unité du groupe, coordination gestuelle et directionnelle des mouvements.

Critères propres à l'épreuve JITI chorégraphié : coordination des éléments synchronisés, créativité de l'enchaînement, variété de la composition (présence de duels ...) et des instruments choisis, harmonie d'ensemble.

26.5 Déduction spécifique de points de pénalité (opérée par le président de jury)

1/ Le non-respect du temps en insuffisance ou dépassement est proportionnellement pénalisant en fonction de sa durée : le compétiteur perd 0,1 point toutes les 5 secondes manquantes ou en dépassement.

2/ Une entrave au mouvement liée au vêtement, à l'arme, au pompon ou au foulard, si existants, entraîne la perte de 0,1 point.

3/ Une tenue particulièrement négligée, ainsi que la perte de contrôle ou la chute de l'arme sont pénalisées 0,5 point.

4/ En cas d'oubli ou de trou de mémoire dans l'exécution du TAOLU, JITI ou DUILIAN une pénalité de 0,1 à 0,5 points est appliquée suivant la gravité (pause puis reprise avec plus ou moins de facilité) et la manière dont cela affecte le déroulement du TAOLU, JITI ou DUILIAN ou oblige le candidat, le duo ou le groupe à recommencer.

5/ Une pénalité de 0,5de point est appliquée en cas de coaching

REMARQUE : une forme inachevée ne pourra être notée. Une forme est achevée quand le compétiteur est revenu à la pose de départ.

27 LE CORPS EXECUTIF DES JUGES

Le corps exécutif des juges est composé de :

- Le Responsable des Juges de la Compétition TAOLU, JITI et DUILIAN
- Un président de Jury par table de Jury (chef de table)
- Le corps des juges réparti en plusieurs jurys selon les épreuves

28 TABLE DE JURY

Une table de jury est composé de :

- Un président de jury
- Au moins 3 juges (dont le président de jury)
- Un chronométrateur

Un jury est constitué pour chaque épreuve et reste stable pour la totalité de cette épreuve

29 LES RESPONSABILITES

29.1 Le Responsable des Juges de la Compétition TAOLU

- Il dirige le travail des groupes de juges, assure la bonne application du règlement de compétition ; contrôle et vérifie toutes les préparations des compétitions.
Il explique le règlement et le programme de compétition sans avoir le droit de les changer.
- Au cours de la compétition, selon l'exigence du travail de jugement et de distribution du travail de jugement, il a le droit de résoudre tout problème dû à l'erreur sérieuse commis par un juge.
- Il vérifie et déclare le résultat de compétition, et il conclut le travail de jugement.

29.2 Le président de jury

- Il supervise le travail de sa table.
- Il procède à la déduction de points de pénalités définis précédemment.
- Il peut décider de remettre en débat les notes avant qu'elles soient publiées s'il remarque une erreur.
- Il peut prendre des mesures appropriées en cas de faute de jugement prononcé par l'un des juges de sa table. Lorsqu'un juge commet une faute sérieuse de jugement, il conseille au juge en chef la solution appropriée.
- Il déclare la note finale des compétiteurs.

29.3 Les juges

- Ils sont répartis par jurys d'au moins 3 juges (dont le président de jury).
- Sous la direction du président de jury, ils mènent à bien le travail de jugement.
- En application stricte du règlement, ils procèdent en toute indépendance à la notation, et à l'enregistrement en détail.
- Les juges reconnus comme spécialistes d'un style seront en priorité attachés à un jury pour une épreuve correspondante, ceci afin de garantir un regard juste sur les spécificités dudit style quant aux formes de corps et aux postures, à la manière de le mobiliser avec plus ou moins d'amplitude et de réserve par exemple, et à la méthode retenue pour exprimer l'énergie interne.

29.4 Le chronométrateur (un par jury)

- Il déclenche le contrôle du temps (chronomètre) et le signal de départ (gong ou cloche) de la prestation à partir de la position immobile du compétiteur.
- Il arrête le contrôle du temps lorsque le compétiteur s'immobilise à nouveau à la fin de sa prestation.
- Il déclenche le signal (gong ou cloche) 10 secondes avant la fin du temps réglementaire.
- Il établit la moyenne des notes totales de chaque juge et les transmet au président de jury

C RÈGLEMENT TUISHOU

I REGLEMENT GENERAL DE LA COMPETITION TUISHOU

30 LES DISCIPLINES ET RENCONTRES DE TUISHOU

Un nombre suffisant de participants est requis pour qu'une épreuve donnant lieu à un titre puisse se dérouler, soit un minimum de trois concurrent(e)s.

Les confrontations de plus de deux personnes sont interdites.

Les confrontations mixtes (homme et femme) toutes catégories de poids confondues sont uniquement autorisées en tournoi de TUISHOU pas mobile par équipe, équipe constituée de cinq compétiteurs (trices) d'un même club ou de clubs différents.

Les compétiteurs peuvent participer aux disciplines suivantes :

- TUISHOU pas fixe individuel en compétition séparée (non mixte), par catégorie de poids ;
- TUISHOU pas mobile individuel en compétition séparée (non mixte) par catégorie de poids ;
- TUISHOU pas mobile par équipe en compétition mixte toutes catégories de poids confondues ;
- TUISHOU pas libre individuel en compétition séparée (non mixte), par catégorie de poids ;
- TUISHOU pas libre par équipe en compétition mixte toutes catégories de poids confondues ;

31 DEROULEMENT DES RENCONTRES

31.1 Durée

- En **TUISHOU pas fixes et pas libres** la durée réglementaire des rencontres est de deux fois une minute, en temps "effectif" de confrontation, avec changement de côté au bout de la première minute.
- En **TUISHOU pas mobiles**, la durée réglementaire des rencontres est de deux minutes sans repos, en temps "effectif" de confrontation.

31.2 Cumul des rencontres

Les compétiteurs pourront effectuer autant de rencontre qu'ils le souhaitent, sauf avis contraire du médecin officiel.

32 L'AIRE DE CONFRONTATION

- En **TUISHOU pas fixe et pas libre**, les rencontres se déroulent sur une surface plane de 4 x 4 mètres, au mieux recouverte de tapis.
- En **TUISHOU pas mobile**, les rencontres se déroulent sur une surface plane de 6 x 6 mètres, au mieux recouverte de tapis. Ses bords sont marqués par une surface rouge d'un mètre de large suivi d'un mètre de tapis de protection. Un cercle d'un diamètre de trois mètres est disposé au centre de cette surface. Il s'agit d'une surface neutre, dans laquelle toute poussée est interdite dès lors que la rencontre débute.

33 CATEGORIES D'AGE

33.1 Juniors et seniors

Les compétiteurs de TUISHOU sont répartis en deux catégories d'âge :

- Juniors (16 – 18)
- Seniors (+18 ans)

REMARQUE : Dans le cas d'un nombre insuffisant de compétiteurs Juniors, un surclassement de la catégorie Juniors en Seniors est possible.

33.2 Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison 2017-2018, un compétiteur né en 1998 a 20 ans (2018-1998 = 20).

33.3 Age minimum pour les rencontres Tuishou

Les rencontres de TUISHOU sont autorisées à partir de 16 ans, selon le mode de calcul de l'âge (Cf § précédent).

33.4 Compétiteurs mineurs

Pour les compétiteurs mineurs résidant sur le territoire français, la production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la FAEMC et ses associations adhérentes.

Les compétiteurs mineurs résidant hors du territoire français doivent présenter une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la FAEMC et ses associations adhérentes.

34 CATEGORIES DE POIDS

En tournoi individuel, les compétiteurs sont répartis en catégories de poids :

FEMMES	HOMMES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ moins de 52 kg ▪ de 52,100 à 56 kg inclus ▪ de 56,100 à 60 kg inclus ▪ de 60,100 à 65 kg inclus ▪ de 65,100 à 70 kg inclus ▪ de 70,100 à 75 kg inclus ▪ plus de 75 kg 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ moins de 56 kg ▪ de 56,100 à 60 kg inclus ▪ de 60,100 à 65 kg inclus ▪ de 65,100 à 70 kg inclus ▪ de 70,100 à 75 kg inclus ▪ de 75,100 à 80 kg inclus ▪ de 80,100 à 85 kg inclus ▪ de 85,100 à 90 kg inclus ▪ plus de 90 kg

35 LA PESEE DE VERIFICATION

Elle est organisée par le Responsable de la Compétition TUISHOU.

Une seule ou plusieurs balances peuvent être utilisées. Chaque balance est homologuée et agréée.

Tous les inscrits d'une même catégorie de poids se pèsent sur la même balance.

Les compétiteurs sont pesés avant le début des épreuves, à l'heure fixée par les organisateurs.

Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements.

En cas de dépassement de poids constaté à la pesée, les compétiteurs ont droit à deux pesées supplémentaires pour être au poids dans la limite du temps restant imparti à cette pesée.

Les compétiteurs remettront leur passeport sportif lors de la pesée.

Toute absence à la pesée sera considérée comme forfait.

36 LE CONTROLE MEDICAL

Le contrôle médical débutera en même temps que la pesée ; les compétiteurs devront présenter leur passeport médical à jour au médecin de la compétition qui vérifiera la conformité des examens médicaux.

Le médecin ne pourra pas délivrer sur place de certificats de « DE NON CONTRE-INDICATION A LA COMPETITION ».

37 L'EQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS

37.1 La tenue

- Tenue d'école ou pantalon de couleur uniforme pour tous les athlètes du même club dégageant les chevilles, t-shirt uni ou veste chinoise unie à manches courtes.
- Chaussures à semelles fines adaptées au tapis ou pieds nus.

IMPORTANT : le candidat ne devra porter lors de l'échange aucun bijou, chaîne, boucle d'oreille, barrettes larges, seules les lunettes de compétition sont autorisées ; les ongles doivent être courts. Il est interdit de s'enduire de corps gras.

37.2 Les protections

Il n'y a pas de protection obligatoire.

Le protège poitrine est autorisé et fortement conseillé pour les femmes.

Les protections facultatives :

- Bandages aux articulations uniquement sur avis médical qui doit être présenté lors de l'enregistrement, validé par le médecin officiel de la compétition.

38 LES SURCLASSEMENTS EN TOURNOI INDIVIDUEL DE TUISHOU

Dans le cas d'un nombre insuffisant de compétiteurs dans une catégorie de poids, un surclassement exceptionnel est possible avec l'accord du compétiteur.

39 ATTRIBUTION DES TITRES

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur nécessite la participation du compétiteur concerné à au moins une rencontre effective.

Modalités de classement pour chaque épreuve et catégorie d'âge et de poids en tournoi individuel :

- Le N°1 est médaille d'or
- Le N°2 est médaille d'argent
- Le N°3 est médaille de bronze

Modalités de classement pour chaque épreuve et catégorie d'âge et de poids en tournoi par équipe :

- L'équipe N°1 est médaille d'or
- L'équipe N°2 est médaille d'argent
- L'équipe N°3 est médaille de bronze

40 LE CORPS EXECUTIF DE L'ARBITRAGE TUISHOU

40.1 Sa composition

Le corps exécutif d'arbitrage TUISHOU est composé de :

- Le Responsable des Arbitres
- Un arbitre central (par surface de tournoi)
- Un arbitre auxiliaire (par surface de tournoi)
- 3 juges de table (par surface de tournoi)
- Un rapporteur (par surface de tournoi)

40.2 Le Responsable des Arbitres

- Il dirige le travail des groupes de juges, assure la bonne application du règlement de compétition ; contrôle et vérifie toutes les préparations des compétitions.
- Il explique le règlement et le programme de compétition sans avoir le droit de les changer.
- Au cours de la compétition, selon l'exigence du travail d'arbitrage et de distribution du travail d'arbitrage, il a le droit de résoudre tout problème dû à l'erreur sérieuse commise par un juge.

40.3 L'arbitre central

- Il veille au bon déroulement des tournois.
- Il ne délivre pas de points.
- Il donne les avertissements, les sorties.

- Il stoppe l'échange en cas de perte de contact, de chute, d'avertissement ou de sortie. Il signale aussi l'absence d'action manifeste, il recentre l'échange après chaque action marquant des points.

40.4 L'arbitre auxiliaire

Equipé d'un sifflet, il seconde les décisions de l'arbitre central.

40.5 Les 3 juges de table

Ils attribuent les points et les comptabilisent à la fin de l'échange.

40.6 Le rapporteur

- Il déclare le vainqueur à la majorité des 3 juges. En cas d'égalité de points attribuée par deux juges, le jugement du troisième l'emporte.
- Il donne les avertissements.

40.7 Le chronométreur (un par jury)

- Il déclenche le contrôle du temps (chronomètre) au signal donné par l'arbitre principal
- Il donne le signal de la fin de l'échange à l'arbitre principal

II REGLEMENT TECHNIQUE DU TUISHOU PAS FIXE ET DU TUISHOU PAS MOBILE

41 DEFINITION

Le TUISHOU de compétition, « *poussée des mains* » et/ou « *mains collantes* » en chinois, est une pratique d'opposition appartenant à la famille des arts martiaux internes chinois, dont le but est de déséquilibrer, repousser son adversaire, le faire tomber au sol, le faire sortir de la surface (pas mobile), lui faire tourner le dos, en utilisant les quatre principes suivants : **adhérer, coller, relier, suivre**.

Le TUISHOU pas fixe et le TUISHOU pas mobile sont des formes de rencontre qui opposent deux compétiteurs dont toute percussion est strictement exclue. La maîtrise technique et du style, la précision des contacts sont principalement recherchées. Ces confrontations s'exécutent sur des surfaces délimitées et selon des durées fixées (cf. *le règlement des compétitions TUISHOU*). Ces confrontations sont évaluées par le corps arbitral selon un système de gain de points ou de pénalités relatif à des techniques autorisées ou interdites. Est déclaré vainqueur d'une rencontre le compétiteur obtenant le plus de points.

La compétition est une vitrine de la pratique quotidienne, laquelle met en valeur la suprématie de la souplesse, de l'absorption, de la transformation et de la non-violence. L'inscription et la participation aux épreuves de TUISHOU supposent la prise de connaissance et l'acceptation des règles, ceci dans le respect du partenaire.

Le règlement de compétition fixe et précise les modes de compétitions, catégories d'épreuves, de poids et d'âges, le code vestimentaire du participant.

Le règlement technique précise les systèmes de rencontres, les modalités de passages du compétiteur, les techniques autorisées et interdites, les gains de points et pénalités.

42 SYSTEME DE RENCONTRES

42.1 Le système de rencontres en tournoi pas fixe et pas mobile individuel

En tournoi individuel, pour chacune des catégories de poids, les rencontres seront organisées sur la base d'un système de poules constituées de trois, quatre ou cinq personnes maximum. Tous les compétiteurs de la poule se rencontrent. Plusieurs poules peuvent être constituées par catégorie de poids. Les vainqueurs de chaque poule se rencontrent au sein d'une poule finale.

Le tirage au sort sera effectué par le Responsable de la Compétition TUISHOU et un membre, représentant AMCI, du Collège Technique Fédéral.

Le Responsable des Compétitions TUISHOU mettra en place les tableaux de poules.

42.2 Le système de rencontres en tournoi pas mobile par équipe

En tournoi de TUISHOU pas mobile par équipe toutes catégories de poids confondues, les rencontres sont organisées sur la base d'un système d'élimination directe (qualification directe).

Chaque équipe est constituée de cinq compétiteurs (trices) du même club ou de clubs différents et peut être mixte (hommes et femmes). Deux équipes d'un même club ne peuvent se rencontrer au 1^{er} tour.

Un tirage au sort, effectué sur place par le Responsable de la Compétition, fixe le tableau de rencontre des équipes. Dans le cas où deux équipes d'un même club sont tirées au sort pour le premier tour, le tirage au sort est invalidé et effectué à nouveau.

Le représentant (ou entraîneur) de chaque équipe note par écrit l'ordre des rencontres des cinq compétiteurs (trices) et le remet au Responsable des Juges et Arbitres de la compétition. Cet ordre ne pourra pas être modifié lors du tour. Il pourra l'être en revanche pour le tour suivant, si l'équipe est qualifiée.

43 PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

43.1 Protocole général d'engagement en TUISHOU pas FIXE et pas MOBILE

- a. Dix minutes avant le début de l'épreuve, un appel général invite les compétiteurs de la poule à se présenter à proximité de l'aire de passage où ils seront appelés nominativement pour vérification de leur inscription et de leur tenue.
- b. Un compétiteur ne se présentant pas au bout de trois appels sera déclaré forfait.
- c. Les membres de la poule sont rassemblés sur une ligne par les arbitres et nommés au début des reprises. A la fin des reprises, les compétiteurs sont à nouveau réunis en ligne devant les arbitres pour l'annonce des résultats de leur poule.
- d. Seule la présence d'un coach est autorisée à proximité de l'aire de la rencontre. Il n'intervient pas pendant les reprises. En cas d'intervention verbale du coach pendant l'échange, **une pénalité d'un point** est donnée à son compétiteur.
- e. Pour chaque rencontre, les concurrents sont distingués par une ceinture bleue et une ceinture rouge : le premier appelé porte systématiquement la ceinture rouge.
- f. Pour chaque rencontre, un appel invite les compétiteurs à se placer sur l'aire de confrontation ; le compétiteur doit saluer « poing et paume » les juges, l'arbitre central, puis son adversaire.
- g. L'arbitre donne le signal de début de chacune des reprises par « **KAĪSHI** » (signifie « **commencez** », **se prononce « k'āi sheu »**). Un signal (gong) indique à l'arbitre que le temps est écoulé. Toute action effectuée lors du coup de gong est comptabilisée. C'est l'arbitre qui indique la fin de chaque reprise par « **TING** » (signifie « **stop** », **prononcez « t'ing »**). Durant le match, le temps n'est pas arrêté sauf sur indication de l'arbitre.
- h. A la fin de la prestation, le compétiteur salue à nouveau son adversaire, l'arbitre central et les juges.
- i. Les résultats de la compétition doivent être publiquement affichés.

43.2 Modalités spécifiques d'engagement en TUISHOU pas FIXE

- a. En **TUISHOU pas fixe**, la durée réglementaire des rencontres est de deux fois une minute, en temps "effectif" de confrontation, avec changement de côté au bout de la première minute.
- b. Les deux participants se font face (sur une surface de 4x4 mètres), une partie de leur pied avant touche la ligne de séparation. La rencontre commence au signal de l'arbitre : « **KAĪSHI** ».
- c. Les avant-bras sont en contact au-dessus de la ligne de séparation de la façon suivante : les avant-bras sont en contact au niveau du dos de l'avant-bras, et l'autre main, paume ouverte, est posée sur le coude de l'adversaire au niveau du condyle.
- d. Au début, les concurrents ont le pied droit posé sur la ligne et l'avant-bras droit en contact.
- e. Au bout d'une minute, et à l'annonce « **TING** », l'arbitre central arrête la rencontre, le chronomètre s'arrête, et il place le compétiteur pied gauche posé sur la ligne et l'avant-bras gauche en contact.
- f. Lors de l'échange, un ou deux pieds peuvent se soulever en partie à la condition impérative qu'il(s) se repose(nt) à la place exacte d'origine.

43.3 Modalités spécifiques d'engagement en TUISHOU PAS MOBILE

- a. En **TUISHOU pas mobile**, la durée règlementaire des rencontres est de deux minutes sans repos, en temps "effectif" de confrontation.
- b. L'aire de rencontre est une surface de 6x6 mètres recouverte de tapis. Ses bords sont marqués par une surface rouge d'un mètre de large suivi d'un mètre de tapis de protection ; un cercle d'un diamètre de trois mètres est disposé au centre de cette surface. Il s'agit d'une surface neutre, dans laquelle tout combat est interdit (les déplacements et les feintes sont autorisés).
- c. Les compétiteurs prennent place sur la ligne prévue à cet effet. Ils saluent l'arbitre puis se saluent mutuellement. Au commandement « **KAÏSHI** » donné par l'arbitre central, ils se placent en position de contact des avant-bras (un dessous, l'autre dessus) et commencent à se déplacer. Les poussées ne peuvent commencer que si au moins un des deux compétiteurs a mis un pied hors du cercle, partiellement ou complètement.
- d. Toute interruption sera signalée par le commandement « **TING** ».
- e. La fin du tournoi est marquée par un coup de gong et l'arbitre central annonce **TING**, les compétiteurs doivent se séparer et retourner à leur place respective.
- f. Lorsque l'échange est terminé, les compétiteurs se saluent réciproquement, puis saluent l'arbitre. Celui-ci les saisit par les poignets et annonce le vainqueur en lui levant le bras, selon la décision du rapporteur.
- g. **Sortie** : avoir deux points d'appui (les deux pieds, les deux mains, un pied et une main, etc...) hors de la surface d'échange est une sortie. Chaque sortie est signalée par un geste du bras tendu obliquement vers le bas, main ouverte, tranchant dirigé vers le sol. Les sorties sont notifiées par l'arbitre central qui ramène les deux compétiteurs au centre et indique la sortie aux juges.

ATTENTION : Deux sorties sont éliminatoires.

44 DECISIONS

1. Est déclaré vainqueur d'une rencontre le compétiteur ayant obtenu le plus de points.
2. Est déclaré vainqueur d'une rencontre le compétiteur dont l'adversaire est éliminé pour faute grave (action dangereuse manifeste).
3. En cas d'égalité de points, la rencontre est immédiatement prolongée de 30 secondes. Si l'égalité persiste, la victoire sera accordée au compétiteur qui marque le premier point. Si l'un des compétiteurs fait l'objet d'un avertissement, la victoire est attribuée à son adversaire.
4. Le vainqueur de la poule est celui qui obtient le plus de victoires. En cas d'égalité à l'issue de la poule, celui qui a le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur. En cas de nouvelle égalité celui qui a le moins de fautes est déclaré vainqueur, et si l'égalité persiste, le concurrent le plus léger l'emporte.
5. Cas d'une élimination dans une poule : dans le cas précis où l'un des membres d'une poule serait éliminé pour faute grave (action dangereuse manifeste), sa participation aux épreuves au sein de la poule et du championnat est annulée. Les points obtenus par son adversaire sont attribués à tous les autres membres de la même poule.
6. **En tournoi de pas mobile par équipe**, est déclarée vainqueur du tournoi l'équipe ayant remportée le plus de rencontres ; lors d'un tour, en cas d'égalité à l'issue de la cinquième rencontre, la rencontre est immédiatement prolongée de 30 secondes. Si l'égalité persiste, la victoire sera accordée au compétiteur qui marque le premier point. Si l'un des compétiteurs fait l'objet d'un avertissement, la victoire est attribuée à son adversaire.

45 NOTATIONS DES TECHNIQUES EN TUISHOU PAS FIXE

45.1 Gains de points

Un compétiteur marque les points suivants lorsque son adversaire :

- Bouge 1 appui de son emplacement = **1 point**
- Bouge 2 appuis de leurs emplacements = **2 points**
- Touche le sol avec une autre partie du corps que les pieds = **3 points**

45.2 Pénalités

- **Avertissement** : toute attaque non autorisée ou portée sur une partie interdite du corps entraîne les deux premières fois un avertissement **puis la perte de la rencontre la troisième fois** et cela sur l'ensemble du tournoi ainsi que sur d'éventuelles prolongations.
- Sont sanctionnées par un avertissement les saisies avec ou sans intention de suivre l'action, celles destinées à faciliter le maintien du compétiteur dans l'aire de tournoi et celles effectuées lors d'une sortie, afin de s'agripper à son adversaire hors de la surface de rencontre. **Dans ce dernier cas, le compétiteur effectuant la saisie est sanctionné d'un avertissement + une sortie.**
- Toute rupture volontaire du contact est sanctionnée par un avertissement.
- Les avertissements sont signalés par un geste du bras, tendu horizontalement, poing fermé et index pointé sur le compétiteur ayant commis la faute.
- Contester la décision de l'arbitre entraîne un avertissement la première fois, l'exclusion la deuxième fois.
- En cas d'intervention verbale du coach pendant l'échange, **une pénalité d'un point** est donnée à son compétiteur.

46 NOTATIONS DES TECHNIQUES EN TUISHOU PAS MOBILE

46.1 Gains de points

- Pousser l'adversaire en l'obligeant à rompre le contact et se déplacer d'un pas = **1 point**
- Pousser l'adversaire en l'obligeant à rompre le contact et à se déplacer de deux ou plusieurs pas = **2 points**
- Absorber la poussée de l'adversaire afin de le rejeter = **2 points**
- L'adversaire touche le sol (une partie du corps autre que les pieds) = **3 points**
- Si les deux compétiteurs touchent le sol en même temps, il n'y a pas de décompte de points.
- Si les deux compétiteurs sortent de l'aire de tournoi en même temps, il n'y a pas de décompte de points.
- Faire sortir l'adversaire de l'aire de tournoi = **3 points**
- Lorsque l'adversaire est sanctionné d'un avertissement = **3 points**
- Décompte d'un compétiteur = **5 points puis élimination de l'adversaire au deuxième décompte**

46.2 Pénalités

- **Avertissement** : toute attaque non autorisée ou portée sur une partie interdite du corps entraîne les deux premières fois un avertissement **puis la perte de la rencontre la troisième fois** et cela sur l'ensemble du tournoi ainsi que sur d'éventuelles prolongations.
- Sont sanctionnées par un avertissement les saisies avec ou sans intention de suivre l'action, celles destinées à faciliter le maintien du compétiteur dans la surface de rencontre et celles effectuées lors d'une sortie, afin de s'agripper à son adversaire hors de l'aire du tournoi. **Dans ce dernier cas, le compétiteur effectuant la saisie est sanctionné d'un avertissement + une sortie.**
- Toute rupture volontaire du contact est sanctionnée par un avertissement.
- Les avertissements sont signalés par un geste du bras, tendu horizontalement, poing fermé et index pointé sur le compétiteur ayant commis la faute.
- Contester la décision de l'arbitre entraîne un avertissement la première fois, l'exclusion la deuxième fois.
- En cas d'intervention verbale du coach pendant l'échange, **une pénalité d'un point** est donnée à son compétiteur.
- **ATTENTION** : Deux sorties sont éliminatoires.

47 TECHNIQUES AUTORISEES ET TECHNIQUES INTERDITES EN TUISHOU PAS MOBILE

47.1 Techniques autorisées en TUISHOU PAS MOBILE

Les poussées s'effectuent avec les mains, les avant-bras, l'épaule, le tronc.

47.2 Techniques interdites en TUISHOU PAS MOBILE

- Les saisies avec ou sans intention de suivre l'action
- Les saisies destinées à faciliter le maintien du compétiteur dans l'aire de tournoi
- Rompre volontairement le contact
- Les poussées directes à la gorge ou au visage
- Les coups directs (poings, coudes, genoux, pieds, têtes)
- Les balayages
- Les Qin na
- Les projections seules ou avec saisies
- Soulever l'adversaire
- Les écrasements de pieds
- Mordre, tenir ou tirer les cheveux
- Barrer avec la jambe

III REGLEMENT TECHNIQUE DU TUISHOU PAS LIBRES (D'APRES LA TCFE)

48 SAISIE

Dans le cas de saisie sans application de techniques, l'arbitre peut arrêter l'échange et faire reprendre la rencontre.

49 TOURNOI PAR ELIMINATION

Chaque catégorie de TUISHOU PAS LIBRES est basée sur un tournoi par élimination jusqu'à la finale et la finale de classement pour la 3ème et la 4ème place. Une rencontre ne peut pas finir sur un résultat nul. Si le score est encore nul à la fin d'une rencontre, celle-ci est prolongée et le premier compétiteur à marquer un point durant le temps additionnel est déclaré vainqueur.

50 FINALES

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire d'une finale de TUISHOU PAS LIBRE, il y a une prolongation de 2x30 secondes. Si le score est encore nul à la fin de cette prolongation, la rencontre est prolongée et le premier compétiteur à marquer un point durant le temps additionnel est déclaré vainqueur.

51 POSITION DE DEPART EN TUISHOU PAS LIBRES

Les compétiteurs sont en contact avec leur bras gauche et tournent en cercle en sens inverse des aiguilles d'une montre. La rencontre commence à la commande "Start" donnée par l'arbitre.

52 DEUXIEME MANCHE EN TUISHOU PAS LIBRES

Pour la 2ème manche, les compétiteurs sont en contact avec leur bras droit et tournent en cercle dans le sens des aiguilles d'une montre. La 2ème manche commence à la commande "Start" donnée par l'arbitre.

53 FAUTES EN TUISHOU PAS LIBRES

Les techniques suivantes sont interdites :

- Attaques à l'aîne, les jambes, la tête et la gorge.
- Coups
- Coups de pied
- Projections

- Croche-pied
- Clés contre les articulations.
- Mordre
- Griffer avec les ongles
- Tirer les vêtements ou les cheveux
- Saisir ou tenir le dos, le cou ou la tête de l'adversaire.
- Les coups ou autres attaques contre les centres nerveux sont strictement interdits.
- Les compétitrices n'ont pas le droit de pousser ou d'attaquer intentionnellement la poitrine de leur adversaire.

54 TECHNIQUES AUTORISEES EN TUISHOU PAS LIBRES

Les techniques suivantes sont autorisées :

- Peng, Lu, Ji, An, Cai, Lie, Zhou (pas les coudes) et Kao.
- Balayage bas
- Projection à la taille et en dessous.
- Crocheter la jambe
- Clés sans danger
- Saisir le dos de l'adversaire
- Saisir les jambes.

Remarque : les balayages doivent être précédés par une déstabilisation de la structure de l'adversaire et un déséquilibre. Frapper la jambe de l'adversaire et la dégager sur le côté n'est pas considéré comme un balayage.

55 POINTS ATTRIBUES EN TUISHOU PAS LIBRES

- 1 point est attribué si l'adversaire mets un pied en dehors de l'aire de compétition.
- 2 points sont attribués si l'adversaire mets les 2 pieds en dehors de l'aire de compétition.
- 4 points sont attribués si l'adversaire mets une partie du corps autre que les pieds sur le sol.
- 8 points sont attribués si l'adversaire est projeté en dehors de l'aire de compétition (il quitte l'aire de compétition dans les airs et tombe en dehors de l'aire de compétition).